



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 26 juillet 2010

Aéroports de Paris

Signature du contrat de régulation économique 2011-2015

- **Un engagement en faveur d'une amélioration décisive de la qualité de service**
- **Un programme d'investissements portant notamment sur la rénovation des terminaux les plus anciens**
- **Une politique de modération tarifaire en matière de redevances grâce à la poursuite des gains de productivité et à l'amélioration continue de la performance opérationnelle**

Aéroports de Paris a signé avec l'Etat le nouveau contrat de régulation économique portant sur la période 2011-2015. Fruit d'une longue période de préparation et d'une large concertation avec les différentes parties prenantes, ce contrat fait suite à celui qui avait été conclu début 2006 et reprend l'essentiel des propositions formulées par Aéroports de Paris le 19 février 2010 dans le Dossier public de consultation.

A la suite de la publication de ce dernier, les parties prenantes ont pu faire valoir leurs observations aux services de l'Etat. La commission consultative aéroportuaire, saisie pour avis par l'Etat, a fait part de sa position sur la proposition le 4 mai 2010.

Les principaux axes du nouveau contrat sont :

- La mise en place de 10 indicateurs de qualité de service ambitieux et pouvant donner lieu à une incitation financière sous forme de bonus et de malus, dont 5 mesurant directement la satisfaction des passagers,
- Un programme d'investissements de 1,8 milliards d'euros¹ sur le périmètre régulé portant notamment sur l'amélioration des terminaux les plus anciens, associé à des incitations financières concernant le respect du calendrier des investissements à fort enjeu,
- Un plafond d'évolution tarifaire modéré (1,38% par an en moyenne au-delà de l'inflation), accompagné d'une clause d'ajustement pour compenser en partie les écarts constatés sur le trafic.

Cette évolution modérée est rendue possible par la poursuite des gains de productivité à travers notamment des efforts de maîtrise des charges.

¹ Euros 2010, hors investissements financiers. Le programme prévisionnel d'investissements de la société Aéroports de Paris s'élève à 2,4 milliards d'euros.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ce contrat prend en compte une évolution du périmètre régulé de l'entreprise, qui interviendra le 1^{er} janvier 2011 en application d'un arrêté interministériel du 17 décembre 2009 : à cette date, sortiront du périmètre régulé les activités immobilières dites de diversification (activités hors celles liées au fret aérien, à l'assistance en escale, à la maintenance d'aéronefs ainsi qu'à l'aviation générale et d'affaires) ainsi que les activités commerciales (relatives aux boutiques, à la restauration et à l'hôtellerie, à la location automobile, aux services bancaires et de change, à la publicité).

Le Contrat de Régulation Economique 2011-2015 est accessible sur le site internet du Groupe : www.aeroportsdeparis.fr

Communiqué de presse

Contacts

Relations Investisseurs

Florence Dalon / Vincent Bouchery : + 33 1 43 35 70 58 - invest@adp.fr

Contact presse

Christine d'Argentré / Charlotte de Chavagnac : + 33 1 43 35 70 70

Site internet : www.aeroportsdeparis.fr

Aéroports de Paris
Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS
Société anonyme au capital de 296 881 806 euros
552 016 628 RCS Paris

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Avec 83 millions de passagers accueillis en 2009, Aéroports de Paris est le 2^{ème} groupe aéroportuaire européen pour le trafic de passagers et le 1^{er} pour le fret et le courrier.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2009, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 633 millions d'euros et le résultat net à 270 millions d'euros.